



## Droits syndicaux

### **Objectif de ce document :**

- Informer l'EB-148 des activités relatives aux droits syndicaux.

### **Voir également :**

- ✓ Programme d'action, sections 2C (droits des travailleurs du secteur public) et 4 (plan de l'ISP pour défendre et élargir les droits syndicaux et des travailleurs).

### **Contexte :**

La protection des droits des travailleurs et travailleuses et des droits syndicaux compte au nombre des activités phares de l'ISP. L'ISP dénonce publiquement les violations des droits syndicaux et humains dans les services publics et coopère avec ses affiliés et les autres organisations syndicales nationales et internationales lorsque de graves violations se produisent.

### **Débat :**

CIT 2015 et droit de grève : A l'occasion de la Conférence internationale du Travail (CIT) convoquée au mois de juin 2015, l'ISP a poursuivi ses travaux au niveau de la Commission de l'application des normes (CAS), comme les années précédentes, et elle s'est alliée à ses affiliés afin de prendre la parole au sein de la Commission elle-même, mais aussi au sein du Groupe des travailleurs. L'ISP a travaillé sur les dossiers touchant le Cameroun, l'Algérie, le Guatemala, la Turquie, la Corée, le Swaziland, l'Espagne, l'Italie, le Venezuela et le Mexique. Chacun de ces dossiers a donné lieu à des conclusions, mais le conflit sous-jacent entre employeurs et travailleurs eu égard à l'existence du droit de grève continue d'entraver le fonctionnement de la CAS et des mécanismes de contrôle de l'OIT. Alors que les gouvernements ont condamné l'attitude des employeurs, qui avaient réaffirmé leur position sur le droit de grève, la trêve reste très fragile et déséquilibrée, selon l'ISP.

Durant la CIT également, l'ISP a organisé une brève session sur la protection du travail, soulevant la question du protocole d'accord signé par l'OIT avec l'ISO, qui implique que l'OIT s'engage dans un processus de sous-traitance et de privatisation *de facto* d'une norme sur les systèmes de gestion de la sécurité et la santé au travail. L'ISP estime que la norme proposée bafoue le mandat de l'OIT et qu'elle devrait donc être rejetée. A cet égard, l'ISP a récemment préparé une note d'information à l'intention de ses affiliés eu égard au *Projet de norme internationale sur les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail*, qui sera soumis au vote le 12 mai 2016 et va se substituer à la norme britannique OHSAS 18001.

Activités menées depuis l'EB-147 : L'ISP a émis des courriers de soutien et de solidarité à l'intention des affiliés au Salvador, en Équateur, en Turquie, en Égypte, au Pérou, au Guatemala et en Finlande. Elle a lancé une campagne de solidarité en faveur des membres grévistes de PCS à la National Gallery de Londres, en coopération avec LabourStart.

En juillet 2015, le gouvernement britannique a publié le Projet de loi sur les syndicats qui contient un large éventail de mesures destinées à restreindre la capacité des syndicats et de leurs membres à organiser collectivement et à lancer des actions revendicatives. L'ISP est vivement préoccupée par ce projet de loi auquel elle s'oppose et qui, selon nous, nuira considérablement aux droits humains et syndicaux fondamentaux tels que la liberté syndicale et le droit de grève au Royaume-Uni. Des courriers de protestation à l'attention de la Commission européenne et des demandes à l'attention du gouvernement britannique ont été préparés.

Le 14 septembre, l'ISP a présenté au siège de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève une plainte préparée par l'AFCO au nom de 230 000 fonctionnaires canadiens pour violation des conventions n<sup>os</sup> 87, 98, 151 et 154.

Un rapport régional sur les droits syndicaux dans la fonction publique en Afrique et dans la région MOAN a été préparé en vue de la conférence AFRECON de l'ISP.

Les 19 et 20 septembre, l'ISP a participé à la Conférence LabourStart à Bruxelles et les 5 et 6 octobre à la Conférence sur les campagnes de la FES à Berlin. Le 1<sup>er</sup> octobre, l'ISP a participé à une réunion internationale sur le droit de grève organisée par Amnesty International et l'ICTUR à Londres.

En 2016, des courriers de soutien et de protestation ont été adressés à 13 pays, y compris (dans l'ordre chronologique) Turquie, Corée, Colombie, Grèce, Algérie, Ukraine, Guinée, Pakistan, Maroc, Honduras, Égypte, Inde, Tunisie, ainsi qu'à l'OIT. Dans le cas de l'Équateur et du Liberia, des plaintes ont été déposées auprès du Comité de la liberté syndicale (CLS) avec le concours des affiliés.

En mars, l'ISP a également assisté à la 326<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du BIT et contribué au débat sur la réforme du Tribunal administratif de l'OIT de même qu'aux échanges liés à la plainte à l'encontre du Guatemala pour non-respect de la convention de l'OIT n° 87, déposée par les délégués lors de la CIT 2012 en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT.

**Incidence budgétaire :** Inscrit au budget 2015.

**Étapes suivantes :**

L'ISP prépare une mission qui sera dépêchée en Corée en coordination avec d'autres FSI, en raison de la situation délicate de ce pays. 15 syndicalistes, parmi lesquels le président du KCTU et le vice-président du KPTU, sont emprisonnés depuis le mois de février 2016 pour avoir mené des activités syndicales illégales. Également, plus de 400 syndicalistes ont été convoqués par la police pour avoir pris part à une manifestation au mois de novembre 2015.

Aux côtés de la FSESP, l'ISP assure un suivi attentif des événements en Turquie où le nombre de violations des droits humains et syndicaux a connu une progression considérable dans le sillage de l'escalade du conflit en Syrie. Les affiliés ont signalé à l'ISP des cas d'assassinats, des cas d'intimidation et des arrestations de syndicalistes dans le sud-est du pays et d'autres agressions similaires ciblant le plus souvent la population kurde. L'ISP et la FSESP ont interpellé le gouvernement à deux reprises afin de dénoncer cette situation et demander que ces violations cessent.

Dans la perspective de la CIT 2016, l'ISP participe aux réunions préparatoires afin de sélectionner les cas soumis à la CAS pour l'ensemble des régions. L'ISP proposera de débattre – entre autres thèmes – sur les « trois pays prioritaires » : Algérie (C87), Guatemala (C87) et Turquie (C87 et C98). L'ISP organise par ailleurs une session introductive au profit de ses affiliés ainsi que deux événements parallèles, dont l'un sur la crise des migrants en Europe.

**Il est recommandé à l'EB-148 de :**

**1. PRENDRE NOTE des activités menées sur la question des droits syndicaux et d'autres actions.**

**OUI / NON**